

COMMUNE DE MALBOSC

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 18 novembre 2019

L'an deux-mille-dix-neuf, le Lundi 18 novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune convoqué le 4 novembre 2019, s'est réuni à la salle de la Mairie de MALBOSC, sous la présidence de Monsieur Michel PIALET, Maire.

Présents : Michel PIALET, Evelyne AGNIEL, Christian MANIFACIER, Michel RISSE, Maud CLAVEL, Paul KELLER, Michel DURAND-GASSELIN

Secrétaire de séance : Maud CLAVEL

En préambule, M. le Maire indique au conseil municipal qu'il souhaite ajouter un point à l'ordre du jour concernant une aide exceptionnelle en solidarité à la commune du Teil.

Accord à l'unanimité

Suivant l'ordre du jour :

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 9 septembre 2019

Le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 9 septembre 2019 est approuvé.

Voté à l'unanimité

Délibération : Attribution de compensation 2019

M le maire donne lecture au conseil municipal du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLET) de la communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes sur l'évaluation des charges transférées pour l'année 2019.

A l'attribution de 2019 de 2415€, s'ajoute une correction sur les taxes de séjour 2017 et 2018 de 243€. Au total, la commune touchera donc 2658€.

Le conseil municipal approuve le rapport établi par la CLET.

Voté à l'unanimité

Délibération : Convention ABCèze – opération PCS/DICRIM

Le Syndicat Mixte ABCèze propose aux communes qui le souhaitent une opération groupée pour la réalisation de leur plan communal de sauvegarde (PCS) et de leur document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM).

Ces documents permettront à la commune de communiquer auprès des habitants sur les risques présents sur la commune et de se préparer à la survenue éventuelle d'un de ces risques.

Le coût pour la commune est de 800€HT pour le PCS (avec 60% de subvention du FEDER) et de 640€HT pour le DICRIM.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise M. le Maire à signer cette convention.

Voté à l'unanimité

Décision modificative : Réajustement des comptes

M. le maire expose au conseil municipal que les crédits ouverts au chapitre 66-art 66111 et chapitre 16-art 1641 ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter des crédits supplémentaires et de procéder aux ajustements des comptes :

FONCTIONNEMENT		Recettes	Dépenses
Chapitre 022	Dépenses imprévues		-1 075,00
Chapitre 66-Art 66111	Intérêts d'emprunts		1 075,00
	TOTAL		0,00

INVESTISSEMENT		Recettes	Dépenses
Chapitre 21 – art 2135-63	Installations générales		-3 030,00
Chapitre 16-art1641	Emprunts		3 030,00
	TOTAL		0,00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve ces décisions modificatives.

Voté à l'unanimité

Délibération : Régularisation de la TVA

Pour régulariser comptablement le montant de la TVA reçue sur l'opération de réalisation du PMS, il est nécessaire d'émettre un mandat d'ordre de 4 500€ au compte 2132.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise M. le Maire à ordonner au trésorier public la réalisation de ces écritures.

Voté à l'unanimité

Délibération : Aide exceptionnelle en solidarité à la ville du Teil

Lors du tremblement de terre du 11 novembre dernier, la ville du Teil a connu d'importants dégâts. De nombreux édifices publics ont été touchés (4 écoles, 2 églises, le centre socio-culturel, l'Hôtel de ville, la voirie). En solidarité avec la ville, M. le Maire propose de lui allouer une aide 500€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette proposition.

Voté à l'unanimité

Questions diverses

- - Location du logement au-dessus de l'école

La commune a reçu une proposition de location pour le logement au-dessus de l'école comme lieu de stockage pour une entreprise de la commune. Avant de valider cette proposition, la commune fera faire un diagnostic sur la sécurité de l'installation électrique.

- - Camping

Les gérants du camping ont envoyé à la commune une demande de cessation de leur activité.

Fin du Conseil à 20 h30